

16 Mars 2018

RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS

DÉLIBÉRATIONS

vendredi 16 mars 2018

Commission Insertion et Logement

DÉLIBÉRATION N° 5

**CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE
COMMANDES POUR L'ÉLABORATION DU PLAN
DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET
L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES**

Présents : M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Yves CALIPPE, M. Emmanuel FRANCO.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Christophe ROUILLON donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, Mme Véronique CANTIN donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président à signer avec le Préfet de la Sarthe la convention constitutive de groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public de prestations intellectuelles pour l'élaboration du PDALHPD 2019-2023.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 19/03/18
Accusé de réception n° 072-227200029-20180316-
lmc121988-DE-1-1
Publication le 20/03/18
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 16 mars 2018

Commission Insertion et Logement

DÉLIBÉRATION N° 7

**DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DES AIDES À LA PIERRE -
BILAN 2017 - AVENANTS 2018 - PROGRAMMATION 2018 -
AIDE DÉPARTEMENTALE À LA RÉHABILITATION**

Présents : M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Yves CALIPPE, M. Emmanuel FRANCO.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Christophe ROUILLON donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, Mme Véronique CANTIN donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
 Vu la convention de délégation de compétence pour la gestion des aides à la pierre du 31 mars 2017,
 Vu la délibération du Conseil général du 30 mars 2010 relative à l'aide départementale à la réhabilitation des logements sociaux des organismes et sociétés d'H.L.M.,
 Vu le rapport de son Président,
 Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018
 Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
 Après en avoir délibéré,

I – BILAN DE L'EXERCICE 2017

- **PREND ACTE** du bilan de l'exercice 2017 de la délégation des aides à la pierre :

PARC PUBLIC

Opérateur	Opérations	Nb de logts	Répartition financements					
			PLUS	PLAI Ressources	PLAI classiques	dont PLAI adaptés	PLS	PSLA
SARTHE HABITAT	Brûlon	9	6	2	1			
	Brûlon	3	2	1	0			
	La Suze-sur-Sarthe	9	6	2	1			
	Fresnay-sur-Sarthe	15	10	4	1			
	Chemiré-le-Gaudin	2	1	1	0			
	Villeneuve-en-Perseigne	10	7	2	1			
	Sablé-sur-Sarthe	49	32	13	4	2		
	Total	97	64	25	8	2		0
MANCELLE D'HABITATION	Guécélard	4	3	1	0			
	La Guierche	15	10	4	1			
	Montbizot	17	11	5	1			
	Souillé	8	5	2	1			
	Parigné l'Evêque	8	5	2	1			
	La Bazoge	4	3	1	0			
	La Bazoge	2	1	1	0			
	Spay	7	5	2	0			
	Beaumont-sur-Sarthe	8	6	1	1			
	Spay							4
	Spay							10
	Etival-lès-le Mans							4

	Total	73	49	19	5			18
STRUCTURES COLLECTIVES	EHPAD Amicie Montfort-le-Gesnois						49	
COMMUNES	Commune de Luceau						18	
TOTAL		170	113	44	13	2	67	18

PARC PRIVE

Evolution du nombre de logements financés sur les exercices 2016 et 2017 par rapport aux objectifs de la délégation de compétence						
	Objectif 2017	Réalisé 2017	Ecart 2017	Objectif 2016	Réalisé 2016	Ecart 2016
Propriétaires occupants dont :						
Logements indignes	17	14	-3	8	8	0
Logements très dégradés	28	5	-23	11	6	-5
Maintien à domicile	127	119	-8	100	120	+20
Travaux d'économie d'énergie	400	245	-155	314	161	-153
Propriétaires bailleurs dont :						
- Logements indignes	3	3	0	4	2	-2
- Logements très dégradés	9	8	-1	11	4	-7
- Logements moyennement dégradés	7	5	-2	6	4	-2

II - AVENANTS POUR L'EXERCICE 2018

II.1 - Avenant n°2 à la convention de délégation de compétence

- **HABILITE** le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre du 31 mars 2017 définissant les objectifs de production de logements locatifs sociaux et la dotation de crédits de l'Etat ainsi que les objectifs d'amélioration des logements du parc privé et la dotation de crédits de l'Anah pour l'exercice 2018.

II.2 - Avenant n°1 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé

- **HABILITE** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de gestion des aides à l'habitat privé du 31 mars 2017 définissant les objectifs d'amélioration des logements du parc privé, les dotations de crédits de l'Anah ainsi que les aides propres du délégataire et les modifications apportées à la convention de gestion pour l'exercice 2018.

III - PROGRAMMATION DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX POUR 2018

▪ **DECIDE :**

- de répartir l'enveloppe de crédits allouée par l'Etat de 307 808 € pour les PLUS/PLAI par l'application des forfaits suivants pour chaque type de financement :

Zonage régional et typologie	Type de financement		
	PLUS	PLAI Ressources	PLAI Classique *
PDL3	500 €	2 600 €	9 000 €
PDL2 (+400 €)	900 €	3 000 €	9 400 €
T1/T2 (+400 €)	900 €	3 000 €	9 400 €

- de définir la programmation PLUS/PLAI, PSLA et PLS conformément au tableau joint en annexe,

- de fixer la date limite de dépôt des dossiers au 12 octobre 2018.

IV - AIDE DEPARTEMENTALE AUX ORGANISMES ET SOCIETES D'H.L.M. POUR LA REHABILITATION DE LEURS LOGEMENTS SOCIAUX

▪ **DECIDE**

- d'établir, conformément aux tableaux joints en annexe les listes prioritaire et complémentaire, la programmation 2018 des opérations de réhabilitation, selon les répartitions, par bailleur, suivantes :

Liste prioritaire

Bénéficiaire	Nbre d'opérations	Nbre de logts	Montant des travaux	Subvention proposée	Economie d'énergie	Adaptation handicap
Sarthe Habitat	11	388	6 554 638,00 €	282 389 €	252 575 €	29 814 €
Le Mans Habitat	3	284	3 895 400,00 €	199 770 €	189 770 €	10 000 €
Huisne Habitat	1	40	263 750,00 €	13 188 €	13 188 €	
F2M	7	221	1 266 569,71€	36 498 €	28 000€	8 498 €
SAMO	1	5	25 000,00 €	2 500 €		2 500 €
Total	24	972	12 005 357,71€	534 345 €	483 533 €	50 812 €

Liste complémentaire

Bénéficiaire	Nbre d'opérations	Nbre de logts	Montant des travaux	Subvention proposée	Economie d'énergie	Adaptation handicap
Sarthe Habitat	1	48	241 000,00 €	24 100 €		24 100 €
Total	1	48	241 000,00€	24 100 €		24 100 €

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 19/03/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180316-

Imc121987-DE-1-1

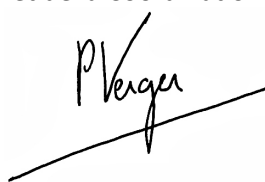
Publication le 20/03/18

Pour le président du Conseil départemental

et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées

et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 16 mars 2018

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

DÉLIBÉRATION N° 18

SUBVENTIONS AUX ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Présents : M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Yves CALIPPE, M. Emmanuel FRANCO.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Christophe ROUILLON donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, Mme Véronique CANTIN donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président, dans le cadre des subventions d'investissement accordées aux établissements privés, à signer les conventions à intervenir avec l'organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) et les établissements privés selon le modèle joint en annexe, ainsi que les avenants s'y rapportant dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général ni la durée de la convention.

ACCORDE un acompte de 50 % de la subvention d'investissement à chaque établissement privé après le vote de la Commission permanente du Conseil départemental.

CONDITIONNE le versement du solde de la subvention d'investissement au respect des engagements prévus dans les conventions.

PREVOIT que la collectivité départementale sera fondée à réclamer le remboursement de l'acompte si les engagements prévus dans les conventions ne sont pas respectés par l'OGEC et les établissements privés.

ACCORDE, dans le cadre du renouvellement du matériel et mobilier scolaires des collèges privés, un acompte de 50 % de la subvention de fonctionnement, après le vote de la Commission permanente du Conseil départemental.

CONDITIONNE le versement du solde de la subvention de fonctionnement à la transmission de factures acquittées avant la fin de l'exercice budgétaire de l'année N.

PREVOIT que la collectivité départementale pourra, le cas échéant, réclamer aux établissements privés le remboursement de l'acompte en l'absence de présentation de justificatifs de dépenses.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 19/03/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180316-
lmc121969-DE-1-1

Publication le 20/03/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Verger', is written over a horizontal line.

Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

COMMISSION PERMANENTE



Direction Générale Adjointe Infrastructures et Développement territorial
Direction des territoires, de l'agriculture et du développement durable
Bureau Agriculture et Environnement

vendredi 16 mars 2018

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

DÉLIBÉRATION N° 27

ENVIRONNEMENT

Présents : M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Yves CALIPPE, M. Emmanuel FRANCO.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Christophe ROUILLON donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, Mme Véronique CANTIN donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de désigner Mme Monique NICOLAS LIBERGE pour siéger et représenter le Département au Comité de Pilotage du site Natura 2000 FR2500107 « Haute Vallée de la Sarthe.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 19/03/18
Accusé de réception n° 072-227200029-20180316-
Imc122004-DE-1-1
Publication le 20/03/18
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

COMMISSION PERMANENTE



Direction Générale Adjointe Education, Sport, Culture et Tourisme
Direction Culture et Tourisme
Service Patrimoine et tourisme

vendredi 16 mars 2018

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

DÉLIBÉRATION N° 30

PATRIMOINE

Présents : M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Yves CALIPPE, M. Emmanuel FRANCO.

Absents :

Procurations: M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, Mme Véronique CANTIN donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à M. François BOUSSARD, M. Christophe ROUILLON donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018, sur la ligne 6574 312 10357 12234
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

I- Aides aux associations patrimoniales

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

- Société Historique et Archéologique du Maine	1 500 €
- Association Découverte et Promotion du Patrimoine de Poncé-sur-Loir	1 500 €
- Association pour la réalisation d'une Réplique de la Mancelle d'Amédée Ernest Bollée	1 500 €
- Association Chemin des arts (Lavardin)	2 250 €
- Association des Amis de l'abbaye Notre-Dame de Tuffé	3 000 €
- Fondation du patrimoine de la Sarthe	15 000 €
- Petites Cités de Caractère de la Sarthe	15 000 €
- Association Piacé le Radieux, Bézard-Le Corbusier	5 250 €

AUTORISE le Président à signer les conventions avec les associations de la Fondation du patrimoine de la Sarthe et des Petites Cités de Caractères de la Sarthe.

II- Actualisation des fiches d'aide en faveur des domaines d'intervention patrimoniaux et touristiques

HABILITE le Président à mettre à jour les fiches d'aide concernant les programmes patrimoniaux et touristiques jointes en annexes.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 19/03/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180316-
Imc121991-DE-1-1

Publication le 20/03/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

Aide aux associations patrimoniales

Ligne 6574 312 10357 12234	
Budget voté	200 000 €
Montant des engagements pris précédemment	0 €
Montant nouveaux engagements	45 000 €
Disponible	155 000 €